Le chiffre du jour

32 000 francs: le montant accordé par le Conseil de Genolier pour la remise en zone forêt du site de l'ancienne déchetterie de Barin, suite au déménagement de la décharge communale à la route de la Cézille.

SAINT-PREX

Un disparu retrouvé en Serbie

Le Saint-preyard âgé de 22 ans, qui était porté disparu depuis le 28 septembre à Yverdon-les-Bains, a été retrouvé en Serbie. Blessé, il est actuellement hospitalisé sur place.



«Nous allons commencer, j'espère que vous serez indulgents avec moi.»

NICOLAS BOLAY PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL DE GENOLIER, À L'OUVERTURE DE SA PREMIÈRE SÉANCE

DUILLIER

Bancs pour promeneurs

Suite à la demande de citoyens, la commune a fait installer deux bancs sur son territoire, au chemin du Paradis et à la route de Genolier.

Evam, huit sites passés au crible

1 L'ASSE

Le projet Proposition Soldini de construire un foyer d'accueil de primo-arrivants de 50 places.
Terrain Parcelle 1924, zone intermédiaire, actuellement inconstructible.
Obstacles Il faudrait un changement d'affectation en zone à bâtir, et en plus compenser cette parcelle qui est en zone d'assolement.

2 LA VUARPILLIÈRE

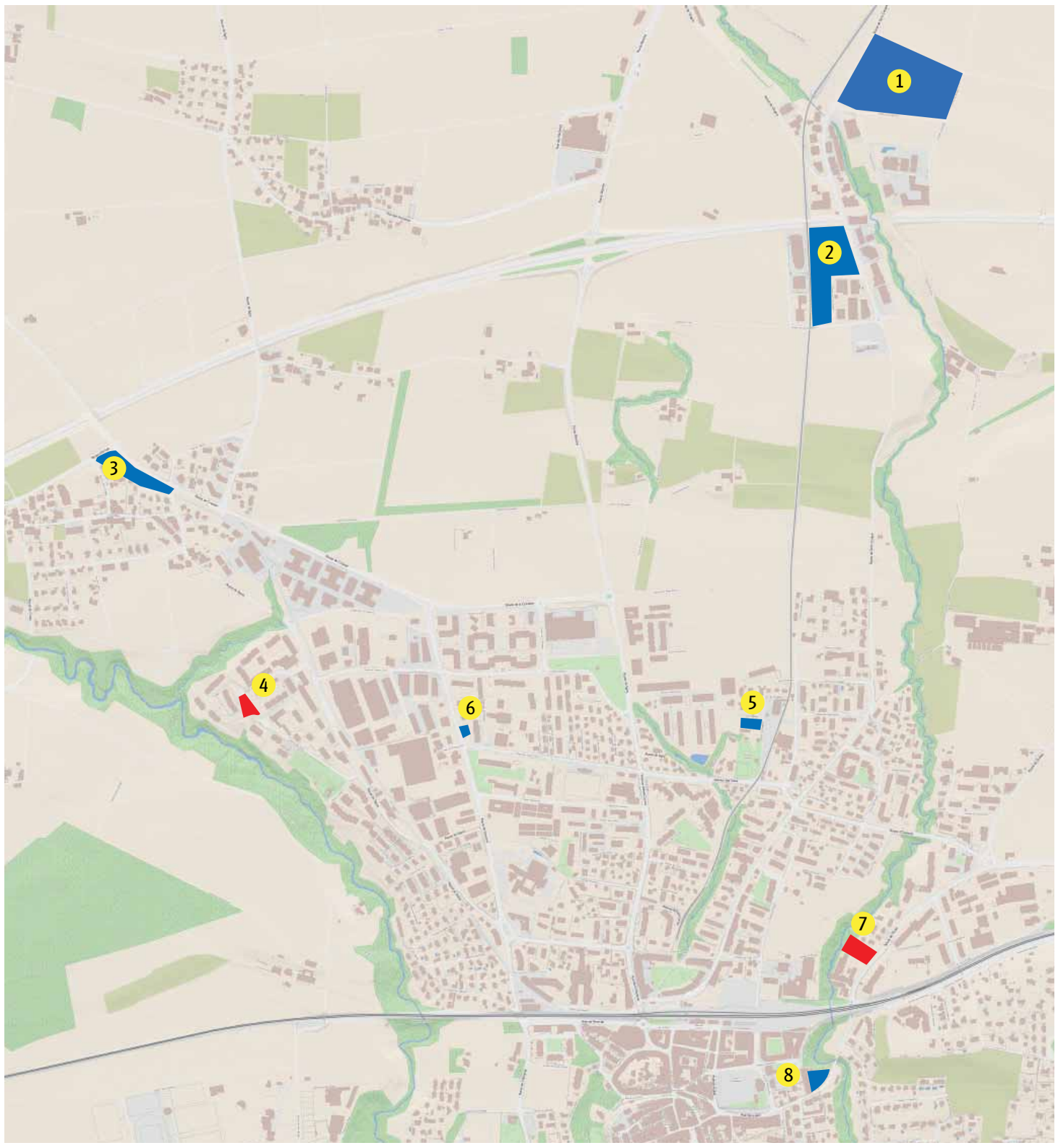
Le projet Ancien municipal, Maurice Campiche juge ce site adapté pour un foyer pour migrants.
Terrain Parcelle 1914, zone artisanale.
Obstacles Il faudrait un nouveau plan de quartier pour pouvoir construire un tel foyer. Par ailleurs, le terrain est au bord de l'autoroute et est traversé par une ligne à haute tension.

3 EYSINS

Le projet Un centre d'accueil pour 120 migrants.
Terrain Parcelle 39 appartenant au canton de Vaud entre la route de Crassier et les voies de chemin de fer.
Obstacles La rédaction de l'article communal du règlement des constructions concernant la zone d'utilité publique peut permettre une interprétation favorable à des opposants.

4 LES TINES

Le projet Foyer d'accueil pour migrants de 33 logements.
Terrain Parcelle 2448, appartenant à la ville.
Abandon La Municipalité a retiré en 2014 son préavis sur l'octroi d'un droit de superficie à l'Evam en raison d'un doute juridique sur l'interprétation d'une convention avec des voisins.



5 MANGETTES

Le projet Buchs, Carrard, Wahlen proposition d'intégrer des appartements pour requérants dans de futures constructions.
Terrain Parcelle 1307 d'utilité publique.
Obstacles Le développement de ce quartier avait fait l'objet d'un concours d'urbanisme. Il ne figure pas dans les priorités de la législature.

6 TATTES D'OIE

Le projet Buchs, Carrard, Wahlen portant sur la construction d'un bâtiment mixte (étudiants-migrants).
Terrain Une partie de la parcelle 1260 bordant l'immeuble de la coopérative Primavista.
Obstacles Il faudrait une modification du plan de quartier, et au minimum dix ans pour réaliser un bâtiment.

7 ESP'ASSE

Le projet La fondation Esp'Asse voulait construire sur un de ses terrains une trentaine de logements pour accueillir des familles.
Terrain Parcelle 1457- Etraz Sud.
Abandon En 2010, la fondation renonce face aux oppositions de riverains. Dans leurs argumentaires, ces derniers mettent en avant une servitude de hauteur.

8 PERDTEMPS-USTERI

Le projet Buchs, Carrard, Wahlen préconisant un foyer de 90 places pour migrants, plus un bâtiment pour étudiants.
Terrain Parcelle 307, la même que celle soumise au référendum.
Obstacles Une planification communale avec des risques d'oppositions plus importants que pour une planification cantonale.

NYON Entre propositions et échecs, huit sites sont passés au crible. De son côté, la Municipalité planche sur un nouveau projet à présenter début 2018.

MARIE-CHRISTINE FERT
marie-christine.fert@lacote.ch

Depuis l'échec de la proposition de la fondation Esp'Asse, sur l'un de ses terrains, en 2010, deux projets de la Municipalité pour accompagner l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (Evam) dans ses missions ont été retoqués: les Tines en 2014 avec le retrait du préavis de la Municipalité pour des questions juridiques et Perdtemps-Usteri le 24 septembre dernier avec 55,38% des Nyonnais qui ont refusé d'octroyer un droit de superficie pour construire un foyer abritant au maximum 180 migrants.

Depuis ce non au référendum, d'autres propositions ont vu le jour. Lundi soir, lors du Conseil communal, Daniel Rossellat a salué ces initiatives, réfrénant aussi les enthousiasmes: *«Plusieurs conseillers communaux, voire un ancien municipal de l'urbanisme semblent être très inspirés à défaut d'être bien inspirés»*, a-t-il commenté.

Pour les conseillers communaux, étaient visés les Verts Raymond Carrard et Pierre Wahlen et le Vert'Lib Patrick Buchs. Les trois compères avaient travaillé sur une alternative axée sur trois sites: un foyer de 90 places pour migrants à Perdtemps-Usteri, avec à côté un autre bâtiment pour des étudiants. Un bâtiment mixte aux Tattes d'Oie et des logements dans des appartements en Mangette complètent leur offre (lire «Le Quotidien de La Côte» du 26 septembre). Dans le même article, l'UDC Sacha Soldini préconisait quant à lui la construction d'un foyer avec des appartements pour une cinquantaine de personnes sur la parcelle communale à l'Asse.

Quant à l'ancien municipal, il s'agit de Maurice Campiche qui, dans la page Forum du «Quotidien de La Côte» du 29 septembre, proposait de parceller une surface sur un terrain qui borde l'autoroute à la Vuarpillière. Autant d'idées dont le syndic a détaillé les obstacles, avant d'indiquer que la Municipalité souhaite proposer un rapport ou un préavis sur un nouveau projet, dans l'idéal début 2018.

Sans surprise, les conséquences du non au référendum ont figuré en bonne place dans les débats de l'assemblée délibérante. A l'origine d'une interpellation des partisans, d'un postulat des opposants et d'une résolution. Doris Uldry, du Parti indépendant nyonnais, estime que la Municipalité doit créer un groupe de travail avec des représentants de tous les partis politiques, voire même du Conseil régional, pour aller de l'avant.

Aller de l'avant, c'est le message qu'a également voulu donner le délibérant en votant à une large majorité une résolution déposée par le Vert Pierre Wahlen mentionnant que le législatif soutient la Municipalité dans ses démarches de solution digne et adaptée (67 oui, 11 abstentions).

«Evaluer des pistes crédibles et réalistes»

Aller de l'avant, c'est aussi le discours insistant du canton à l'adresse de la ville de Nyon; Daniel Rossellat ne cachant pas avoir des contacts réguliers avec Philippe Leuba, conseiller d'Etat en charge de l'asile. Des négociations qui s'annoncent d'autant plus compliquées que le non des Nyonnais a clairement mis en évidence qu'un bâtiment destiné à un foyer de 180 migrants a peu de chance d'avoir un soutien des habitants.

Reste donc à trouver la bonne formule, sans écorner les réserves foncières pour les générations futures, ajoute le syndic. *«Des pistes crédibles tant sur le plan financier qu'en matière d'acceptation de la population»*, sont les éléments de langage qu'il met en avant.

Les bonnes volontés qui se sont manifestées pour soutenir le préavis municipal mais également certains opposants *«qui souhaitent désormais avancer pour trouver de vraies réponses à cette question délicate»*, seront sollicitées, promet Daniel Rossellat. En revanche, il s'est montré plus réservé pour associer le Conseil régional, au regard des réticences des communes sur cette question. Pas question non plus d'engager une démarche participative sur un sujet aussi émotionnel.

«Les échanges se sont faits avec retenue», observe avec satisfaction l'élu PLR David Saugy. Le président de l'association 24-9, qui avait soutenu l'octroi du droit de superficie à l'Evam, estime que c'est un signe plutôt encourageant pour déboucher sur une solution qui permette à Nyon de remplir enfin son devoir d'accueil envers les migrants.

UNE ZONE INCERTAINE

En pointant les inconvénients de toutes les propositions formulées au lendemain du référendum, Daniel Rossellat a, du coup, coupé l'herbe sous le pied de Sacha Soldini. Le conseiller communal avait déposé un postulat développant son idée de foyer à l'Asse. Or, selon le syndic, la parcelle 1924 est en zone agricole, et l'affectation en zone à bâtir est impossible. Qui plus est, elle est en surface d'assolement et Nyon est dans l'incapacité de compenser ces surfaces. Un argument qui a fait tiquer l'élu UDC. Si Sacha Soldini a décidé de retirer son postulat, il va toutefois entreprendre des vérifications auprès du canton. Dans son texte, il parlait bien d'une zone inconstructible en l'état mais qui pouvait faire l'objet d'un changement d'affectation.